



## ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE DU 06 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre à quinze heures, l'Association Foncière Pastorale s'est réunie à la salle des fêtes de la Maison de Nâves de Grand Nâves sous la Présidence de Monsieur Frédéric ABONDANCE.

**Etaient présents :** Le représentant de la commune de La Léchère Monsieur Patrick GOHEL, le Président de l'AFP de Naves Monsieur Frédéric ABONDANCE, Monsieur Max CREY membre du syndicat, Madame Marion SOLLIER service comptabilité et recettes à la mairie de La Léchère.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Frédéric ABONDANCE  
Date de convocation : le 19 novembre 2019

Nombre de propriétaires convoqués : 411  
Nombre de propriétaires présents : 24  
Nombre de propriétaires représentés : 22

Nombre total de voix : 1239  
Conditions de quorum : 620  
Nombre de voix présentes et représentées : 625

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale commence à 15h20

#### L'ordre du jour est le suivant :

- 1) bilan moral
- 2) approbation des comptes
- 3) renouvellement du syndicat
- 4) projet travaux bois énergie
- 5) projet travaux d'adduction d'eau
- 6) questions diverses

Mesdames, Messieurs,

Je remercie vivement les personnes présentes et les personnes qui se sont fait représenter pour assister à l'assemblée générale de notre association. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer il est toujours très important pour notre association qu'elles donnent un pouvoir pour se faire représenter.

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE  
17 AVR. 2020  
RECEPISSE

*A.F.*

Je remercie le représentant de la commune de La Léchère ainsi que les membres du syndicat pour leur assiduité aux réunions et leur confiance.

Madame Christine GOSSE, du service comptabilité et recettes à la mairie de La Léchère, a pris sa retraite le 30 septembre dernier. Je la remercie vivement pour son travail au service de notre association durant toutes ces années.

J'en profite pour vous présenter Madame Marion SOLLIER qui occupe désormais le poste de Madame Christine GOSSE. Je la remercie pour sa présence aujourd'hui et lui souhaite le meilleur épanouissement possible dans ses nouvelles fonctions.

Je remercie également toutes les personnes qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, au bon fonctionnement de notre association.

A nos côtés également aujourd'hui, je vous présente Madame Audrey ROY, chargée d'études pastorales à la Société d'Economie Alpestre. Je la remercie pour sa présence et pour l'intérêt que la Société d'Economie Alpestre porte à notre AFP. Je compte sur toi Audrey pour intervenir au cours de cette assemblée générale afin de nous apporter toutes précisions ou compléments d'informations.

### **Rappel, mise à jour des données personnelles.**

Afin de mettre à jour le fichier de coordonnées des membres de l'AFP je vous engage à remplir le document qui vous a été remis lors de la signature du registre.

Ce document vous demande vos coordonnées actuelles avec autorisation de vous envoyer par e-mail toute information concernant l'AFP afin de réduire les coûts d'expédition.

Pour les personnes qui disposent d'une procuration merci de faire suivre le document à la personne qui vous a donné procuration afin qu'elle le retourne à l'AFP par courrier ou par e-mail : [afp.naves@gmail.com](mailto:afp.naves@gmail.com)

Pour les personnes membres de l'AFP mais qui n'ont pas reçu de convocation à l'assemblée générale merci de compléter ce document téléchargeable à partir de l'onglet AFP de Naves sur le site internet de la mairie de La Léchère [www.lalechere.fr](http://www.lalechere.fr) et de le transmettre à l'AFP par courrier ou par e-mail.

Pour les courriers statutaires et légaux, l'envoi postal sera conservé pour les personnes ne disposant pas ou ne souhaitant pas utiliser internet.

Je vais essayer de vous faire un exposé le plus clair possible avec quelquefois des pièces jointes qui seront projetées sur l'écran pour illustrer mes propos.

## **1) Bilan moral**

Tout au long de cette année 2019 le syndicat s'est employé à mettre en œuvre les décisions prises lors de la dernière assemblée générale du 23 novembre 2018.

Je rappelle que le toilettage effectué en 2018 n'était qu'une première étape et qu'il appartiendra à l'AFP de mener :

- l'extension de son périmètre eu égard aux négociations en cours sur les autorisations d'exploiter (notamment pour les parcelles T313, T315 et T316).
- l'extension supplémentaire autour des villages eu égard au nouveau zonage du PLU

Afin d'obtenir de l'aide sur des questions juridiques, techniques ou de gestion quotidienne l'AFP de Naves a maintenu ses adhésions aux organismes suivants :

- à la Fédération Départementale des AFP de Savoie, (journées de formations, informations générales sur la vie des AFP, échanges d'expériences). L'AFP a participé à l'AG de la fédération des AFP de Savoie le 14 juin, aux Rencontres des Présidents des AFP de Savoie le 10 octobre et à une

demi-journée de formation à la gestion d'une AFP le 23 mai. L'AFP de Naves a également participé, à titre d'invité, à une séance du conseil d'administration de la Fédération Départementale des AFP de Savoie le 29 novembre dernier.

A l'invitation de la Direction Départementale des Territoires, de la Société d'Economie Alpestre et en présence du syndicat ovin, l'AFP de Nâves a également participé, le 06 septembre dernier, à une journée de terrain dans les alpages de Nâves afin de mettre en place un plan de protection face à la prédation que subissent les troupeaux de Mr TAVAN Grégory.

Lors des rencontres des Présidents des AFP de Savoie du 10 octobre dernier, un positionnement a été pris face à la problématique posée par la prédation du loup sur les troupeaux et une motion en faveur du pastoralisme a été votée.

- à la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA), aide technique indispensable et conseils précieux (statuts, toilettage, cartographie, extraction listings du cadastre etc.). L'AFP a participé à l'AG de la SEA le 13 mai 2019 et à une réunion de travail sur la question de la cohabitation entre les activités de pleine nature et la présence des chiens de protection dans les alpages le 11 décembre 2018.

- au Groupement Intercantonal de Développement Agricole (GIDA) Moûtiers Bozel. Le GIDA apporte de l'aide lors du montage des dossiers pour la réalisation de travaux susceptibles d'être subventionnés. C'est l'occasion d'échanger les expériences pour une meilleure connaissance des pratiques dans le domaine du pastoralisme. L'AFP a participé à l'AG du GIDA le 23 avril dernier.

- Exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie :

L'AFP de Nâves a renouvelé en temps voulu (avant le 31 janvier), les démarches nécessaires auprès de la direction générale des finances publiques.

Normalement, le dégrèvement ou le remboursement **de la part communale** de la taxe foncière non bâtie a été renouvelé pour cette année 2019 pour tous les membres de l'association foncière pastorale de Nâves qui possèdent des terrains classés, prés ou landes. Le dégrèvement est effectué par remboursement directement au propriétaire par lettre chèque mais il n'y a pas de remboursement pour les sommes inférieures à 12 €.

D'autre part ce manque à gagner pour la commune de La Léchère est intégralement compensé par l'Etat qui veut ainsi inciter les propriétaires à se regrouper en associations foncières pastorales.

- L'AFP a renouvelé son contrat d'assurance en responsabilité civile - accidents corporels des bénévoles et des membres – responsabilité civile des dirigeants – protection juridique défense recours.

- Concernant les conventions de pâturages, elles arriveront à échéance le 31 mars 2026.

Ces conventions peuvent toutefois toujours être modifiées lorsque les parties en présence sont d'accord. Dans ce sens et en vue de régulariser la situation, une convention de pâturage a été signée le 03 juillet 2019 avec Madame MANGHERA Charlene, propriétaire du centre équestre « Les écuries de Grand Cœur » qui exploite depuis plusieurs années environ 3ha dans le périmètre de l'AFP de Nâves aux lieux dits « La Millière » et « Les Loups ». Cette convention porte sur la période 2019 – 2028 et comprend, entre autres, une obligation d'entretien avec objectifs annuels géo-localisés.

- Concernant les conventions d'alpages, elles avaient toutes trouvé un accord à l'amiable par avenant à l'automne 2017 avant leur renouvellement au printemps 2018. Le syndicat veille à la bonne mise en œuvre de ces avenants sur le terrain. Notamment au travers des procès verbaux contradictoires d'engagement d'entretien. Pour 2019 seul un exploitant n'a pas réalisé son engagement d'entretien.

A.F 3

D'une manière générale cette saison d'estive s'est plutôt bien passée.

Pour l'AFP, le dialogue, dans le respect des uns et des autres, sera toujours un préalable incontournable pour essayer de résoudre les difficultés.

- Le 28 mai dernier un prestataire possédant des chèvres débroussailleuses est venu sur le site de Nâves rencontrer les représentants du groupement pastoral de Nâves.

Cette rencontre a été un premier pas important pour l'évaluation de la faisabilité technique d'une intervention d'un troupeau de 300 chèvres en fonction du terrain et des attentes des représentants du groupement pastoral de Nâves.

Une intervention du troupeau est programmée fin mai / début juin 2020 sur des zones déjà définies et faisant l'objet, dans le cadre des conventions d'alpage, d'une obligation d'entretien.

L'AFP de Nâves doit à présent réunir tous les interlocuteurs concernés afin de lever dès que possible :

1- les doutes sur un éventuel problème sanitaire caprins / bovins via le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) de Savoie

2- les difficultés liées à un contrôle PAC (Politique Agricole Commune) sur les zones concernées via la DDT (Direction Départementale des Territoires).

En cas de résultats probants et pour faciliter une transposition rapide de ce modèle, il semble important de rassembler dès à présent, d'une manière ou d'une autre, autour de ce projet les interlocuteurs institutionnels incontournables à savoir : la DDT (Direction Départementale des Territoires), le GDS (Groupement de Défense Sanitaire de Savoie), la SEA (Société d'Economie Alpestre), le Département de la Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et le GIDA (Groupement Intercantonal de Développement Agricole).

- Afin d'amplifier l'effort d'ouverture du paysage, entrepris sur les îlots d'engagement d'entretien, l'AFP a demandé au représentant de la commune que l'affouage 2019 soit attribué sur des parcelles communales situées juste au-dessus du village de Grand Nâves. Après une visite sur le terrain par l'agent ONF et le maire délégué de Nâves, ces derniers m'ont informé que le terrain leur paraissait trop pentu pour donner des lots d'affouage.

J'ai alors proposé que l'agent ONF et le maire délégué expliquent aux affouagistes :

- la situation, le contexte et le but poursuivi par l'AFP,
- que les lots d'affouage ne soient donnés à cet endroit qu'aux personnes volontaires.

Apparemment, pour cette année, je suis le seul, à titre personnel, à mettre porté candidat pour un lot. Ces lots d'affouage sont exemptés de corvées. Si d'autres personnes sont intéressées par un lot d'affouage à cet endroit, merci de prendre contact avec l'AFP. A défaut d'une autre solution, plus efficace, l'opération sera reconduite les années à venir.

- Concernant les travaux d'investissement effectués par les exploitants conventionnés sur la quote-part des loyers. Deux nouveaux dossiers de travaux ont été réalisés en 2019. Un sur la quote-part des loyers 2018 et un sur la quote-part des loyers 2019.

Le syndicat a proposé de reconduire dans les mêmes conditions l'opération sur les loyers 2019 pour les conventions de pâturage pour une réalisation avant le 31 décembre 2020. Il va de soit qu'il est indispensable que les travaux sur les quotes-parts des loyers antérieurs soient achevés avant de se porter candidat sur la quote-part des loyers futurs.

- Concernant la plateforme de stockage sur l'ancienne carrière communale « Les Planchettes » : Elle est opérationnelle depuis le 15 mai 2018.

A présent, la plateforme accueille les rochers issus de travaux d'investissement réalisés par les exploitants dans le périmètre de l'AFP. De la terre végétale sera entreposée par la collectivité lors de futurs travaux.



- Concernant les travaux sur les collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Nâves :

Sur financement de la commune de La Léchère, la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux a été achevée début octobre. Elle a consisté à installer un regard brise-charge à côté de l'ancien réservoir de Grand Nâves avec une sortie pour abreuver le bétail. A l'enfouissement, sur 220 m environ, d'un tuyau en polyéthylène de 160 mm de diamètre du regard brise-charge jusqu'au sommet du village de Grand Nâves dans le « Merdéré », le ruisseau souterrain qui traverse le village. Puis à l'installation d'un regard avec prise d'eau, pour abreuver le bétail, juste en aval de la route au sommet du village de Grand Nâves.

La réalisation d'un drain juste en amont du dernier collecteur, qui était prévu cette année, sera réalisé en 2020. Est également prévu en 2020 de conserver les 150 derniers mètres aval de la conduite souple rouge installée en janvier 2018 entre le trop plein du dernier collecteur et la grille d'évacuation au niveau de l'oratoire au lieu-dit « Nant du Dart » afin de collecter l'eau de surface en amont des prés. Une partie de ce tuyau souple a été enterrée cette année pour permettre l'accès au pré.

Je veux remercier le maire délégué de Nâves, les représentants et les services techniques de la commune de La Léchère pour leur constance durant ces trois années afin de mener à bien ce projet dans un esprit d'écoute et de concertation avec l'AFP.

A son niveau et selon les besoins, l'AFP peut à présent envisager la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau sur tout le versant avec comme point haut le dernier collecteur des Darbeleys.

- Concernant la présence de Renouée du Japon :

L'AFP a alerté la commune de La Léchère, début octobre 2018, de la présence de renouée du Japon sur le site de remblais de Nâves Fontaine. La commune avait prévu la pose d'une bâche au tout début du printemps 2019. Le devis des travaux s'élevait à 10.000 €. La commune demandait une participation de l'AFP pour la réalisation de ces travaux en prenant en charge la bâche armée de 6.000 €. L'AFP a fait savoir que cette zone de stockage de remblais n'avait rien d'agricole bien que dans le périmètre de l'AFP et qu'elle proposerait une délibération pour exclure de son périmètre cette zone. Pour des raisons de priorités budgétaires la commune de La Léchère a fait savoir à l'AFP qu'elle ne financerait pas ces travaux cette année.

L'AFP considère que la menace que fait peser cette plante sur la vallée de Nâves est importante.

En effet un ruisseau coule en contrebas de la zone de remblais et si la renouée atteint ce ruisseau la prochaine crue risque d'essaimer la renouée du Japon sur l'ensemble des rives avales du Grand Nant de Nâves et ce jusque dans la vallée.

C'est la raison pour laquelle le Président a proposé que l'AFP participe au financement (dans la limite du montant d'engagement du Président soit 1.000 €) afin que les travaux soient réalisés dès cette année.

Une intervention chimique a alors été étudiée.

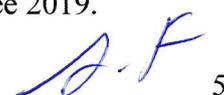
Après consultation des devis et en concertation avec les services techniques de la mairie de La Léchère une intervention a été menée le 31 juillet sur le site. L'opération a consisté à couper chaque plan en dessous du 1<sup>er</sup> anneau et de traiter chaque tube chimiquement. Les ramures ont été entreposées sur une plateforme pour séchage et ont été brûlées tel que préconisé, pour ce protocole, par la documentation FREDON de l'organisme régional contre la prolifération des plantes invasives. Une intervention à base de saumure (sel + eau) a été ensuite appliquée sur la zone pour traiter les rejets des rhizomes non détruits.

Après une veille au printemps 2020, la même intervention à base de saumure est d'ores et déjà à prévoir avec la coupe des rejets s'il y a lieu.

Le coût financier de cette opération, environ 1.000 €, a finalement été entièrement pris en charge par la commune de La Léchère.

J'ai proposé au syndicat d'attendre que cette plante soit totalement éradiquée sur ce secteur avant d'exclure la zone du périmètre de l'AFP. Ceci permettra à l'AFP d'expliquer et de continuer à collaborer avec la nouvelle équipe municipale de 2020 pour terminer ce travail.

Voilà, dans les grandes lignes, les faits marquants de l'AFP de Nâves pour cette année 2019.



En cette fin de mandat municipal, je tiens à remercier ici, Monsieur Patrick GOHEL, Maire délégué de Nâves et représentant de la commune de La Léchère au sein du syndicat de l'AFP de Nâves.

Le remercier pour sa disponibilité et sa participation active à défendre des projets communs au sein du conseil municipal de La Léchère.

Depuis novembre 2016, date à laquelle j'occupe les fonctions de Président de l'AFP, nos divergences sur certains dossiers n'ont jamais empêché de nous retrouver, sur la très grande majorité des projets, unis pour l'intérêt général.

L'AFP souhaite bien entendu poursuivre cette relation de qualité avec le futur représentant de la commune de La Léchère qui sera désigné au printemps 2020.

## 2) Approbation des comptes

### RAPPORT FINANCIER

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir énuméré les recettes et les dépenses qui ont été faites en 2018, les résultats sont les suivants :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSE	
Fournitures administratives	34,00 €
Assurance multirisques	201,80 €
Frais d'affranchissement	830,30 €
Concours divers (cotisations...)	130,00 €
Personnel extérieur	314,24 €
<b>TOTAL DEPENSE</b>	<b>1 510,34 €</b>
RECETTE	
Revenus des immeubles	10 014,20 €
<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>10 014,20 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 503,86 €</b>
Excédent de l'année 2017 reporté	61 565,94 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>70 069,80 €</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSE	0,00 €
RECETTE	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>
Excédent de l'année 2017 reporté	1 350,32 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 350,32 €</b>

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2018

L'excédent de fonctionnement de 70 069,80 € a été repris au budget 2019 au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 1 350,32 € a été repris au budget 2019 au C/001 pour le financement de la section d'investissement.

## **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif 2019 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>6 569,80 €</b>
Fournitures administratives	200,00 €
Terrains	2 500,00 €
Maintenance	50,00 €
Assurance multirisques	300,00 €
Autres frais divers	50,00 €
Publications	400,00 €
Déplacements	200,00 €
Missions	1 000,00 €
Réceptions	69,80 €
Frais d'affranchissement	1 200,00 €
Concours divers (cotisations...)	600,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>500,00 €</b>
Personnel extérieur	500,00 €
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>80 000,00 €</b>
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €
<b>DEPENSE</b>	<b>87 069,80 €</b>

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>70 069,80 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	70 069,80 €
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 000,00 €</b>
Revenus des immeubles	17 000,00 €
<b>RECETTE</b>	<b>87 069,80 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

Installations, matériel et outillage techniques	81 350,32 €
<b>DEPENSE</b>	<b>81 350,32 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 350,32 €
Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €
<b>RECETTE</b>	<b>81 350,32 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral, le rapport financier, le compte administratif 2018, l'affectation des résultats 2018 et le budget primitif 2019.

### **3) Renouvellement du syndicat**

Conformément aux nouveaux statuts, l'assemblée générale d'aujourd'hui doit élire 3 membres au syndicat et 6 suppléants :

*A.F.*

- 3 postes qui n'avaient pas été pourvus lors de la dernière assemblée générale,
- 6 suppléants (pour la formation des commissions de travaux ou d'appel d'offre lors de la réalisation de travaux).

Durant les trois dernières années, je me suis attaché à essayer de remettre en marche notre association avec une volonté constante de dialogue dans le respect de chacun. Aujourd'hui notre travail commence à porter ses fruits. La venue de nouvelles personnes au sein du syndicat est un préalable indispensable pour mener à bien des projets plus conséquents.

Personnellement, à la lecture du passé, et par souci de maintenir une certaine sérénité au sein de l'AFP, je ne suis pas favorable à la candidature de membres exploitants actuellement en convention avec l'APF de Nâves.

Cette précision faite, je fais donc appel à cette assistance et demande qui se porte candidat pour être membre du syndicat de l'AFP de Nâves.

Madame Nathalie GUYONNET se porte candidate.

L'assemblée générale, à l'unanimité, élit Madame Nathalie GUYONNET membre du syndicat de l'AFP de Nâves.

L'assemblée générale constate que deux postes au syndicat n'ont pas été pourvus. Le syndicat fonctionnera donc avec 5 membres.

#### **4) Projet travaux bois énergie**

L'assemblée générale 2018 avait autorisé le Président et le syndicat à mener toutes actions de prospections concernant la valorisation, à l'intérieur du périmètre de l'AFP, des parcelles par le biais du bois énergie. Ces démarches avaient pour but de vous présenter aujourd'hui un ou plusieurs projets de travaux.

Un premier contact, en avril dernier, a été pris avec l'élu d'ARLYSERE, responsable de la filière bois. Ce dernier m'a informé qu'un délégataire de service public pour la gestion de la plateforme bois énergie de Gilly sur Isère allait être désigné sous peu. Depuis, à chaque contact, cette décision est repoussée. Le dernier contact du 26 novembre laissait espérer une décision pour le 12 décembre 2019. Il est proposé à l'assemblée générale que le syndicat poursuive ses efforts dans ce sens tout en recherchant parallèlement d'autres prestataires. Cette position est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.

#### **5) Projet travaux d'adduction d'eau**

Suite à l'achèvement, par la commune de La Léchère, de la dernière tranche de travaux sur les collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Nâves. Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le syndicat à travailler en collaboration avec les exploitants sur le secteur à un projet d'alimentation en eau pour le bétail. Le Président présente à l'assemblée générale le schéma des travaux sur les collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Nâves et le projet d'adduction d'eau. Ce projet prendra comme point haut le dernier collecteur des Darbeleys qui cumule l'ensemble des captages. A l'unanimité l'assemblée générale autorise le syndicat à effectuer toutes consultations et démarches utiles en faveur de ce projet.

#### **6) Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h42

Est jointe aux présentes, la liste d'émargement.

Les membres du bureau :

Le Président  
Frédéric ABONDANCE

Le représentant la commune de La Léchère  
Patrick GOHEL :



Max CREY :



**DEPARTEMENT de la SAVOIE**  
Association Foncière Pastorale de Naves  
(AFP, autorisée par arrêté préfectoral)  
Commune de LA LECHERE

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE  
17 AVR. 2020  
RECEPISSE